

ZOOM SUR L'ÉLAGAGE



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'élégage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. L'élégage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Comment ça marche ?

Techniques d'élégage

Les travaux d'élégage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, ERDF expérimente la « girafe » et « l'élégage hélicoptère ».

Expérimentation de l'élégage par « girafe »

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'éléguer environ 1 km de ligne par jour.

Expérimentation de l'élégage par hélicoptère

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour éléguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'éléguer environ 6 km de ligne.

Les nouvelles techniques complètent l'élégage traditionnel. Ainsi, les élégages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Girafe ▼

Élégage hélicoptère ▼

30 000 km

C'est la longueur de lignes éléguées chaque année



Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Les responsabilités

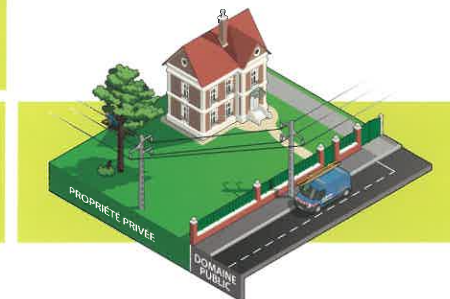
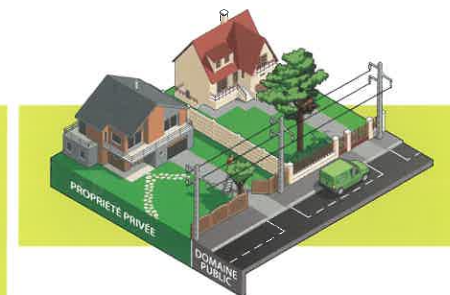
L'élégage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élégage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élégage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

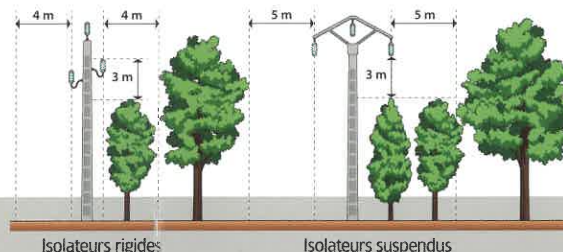
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux



L'élégage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élégage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élégage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



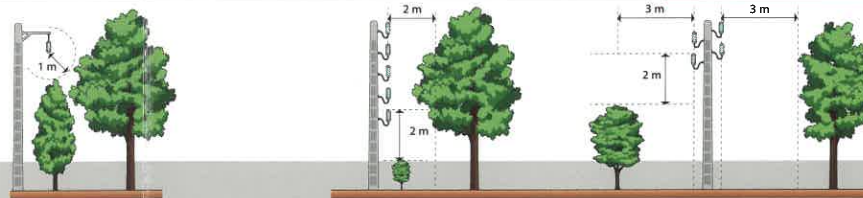
Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

ERDF demande que l'élégage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)

En agglomération

Hors agglomération

Lignes basse tension (BT)

Les distances de sécurité

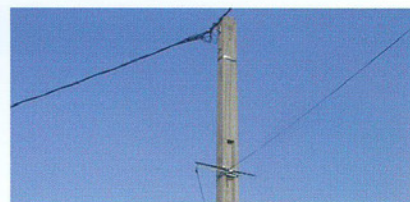
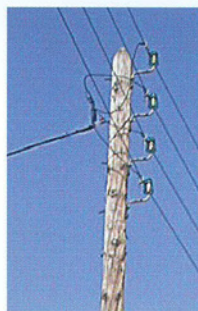
Les règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service «dépannage» d'ERDF.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service «dépannage» d'ERDF au **09 726 750** suivi des deux chiffres de votre département.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.erdf.fr



▲ Câble électrique isolé

◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit :
«*la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne.*»

▼ Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)



Conseils pratiques

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n° 2 : Entretenez régulièrement votre végétation.

Conseil n° 3 : Vérifiez que votre assurance «responsabilité civile» prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : http://www.erdf.fr/Elagage_en_toute_securite

ERDF "ON-LINE" Découvrez nos actualités et nos vidéos sur www.facebook.com/erdfofficiel, twitter.com/erdfofficiel, [YouTube www.youtube.com/user/comerdf](https://www.youtube.com/user/comerdf)

ERDF - Electricité Réseau Distribution France
Tour Winterthur | 92085 Paris La Défense cedex
www.erdf.fr

ERDF - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442